

FESTIVAL PHOTO NATURE

GURCY- LE- CHATEL
samedi 17 et dimanche 18 mai 2025

REGLEMENT

L'exposition photographique est organisée par la commission animation du conseil municipal de Gurcy-le-Châtel et l'association « Images et Biodiversité en Bassée Montois ».

La participation à cette exposition est gratuite et ouverte à tous. Tout participant mineur doit présenter l'autorisation d'un parent ou tuteur.

ACCEPTATION DES PHOTOS.

Chaque candidat présente un dossier.

Pour être recevable, ce dossier doit comprendre **la série de photographies** qu'il envisage d'exposer (faune, flore, paysages) et **le bulletin d'inscription**.

Par « série », il faut entendre continuité dans les images, donnant une unité à l'ensemble. Seuls les dossiers complets seront proposés au Comité de sélection.

Priorité sera donnée aux photographies réalisées en France métropolitaine, voire en Europe. Quelques autres dossiers pourront exceptionnellement être acceptés. Il conviendra, dans tous les cas, de ne pas proposer des clichés animaliers réalisés dans des parcs.

Le dépôt des photos peut s'effectuer de diverses façons :

Pour le numérique (fichiers format JPG) :

- Envoi des fichiers à l'adresse suivante : nadine.villiers@orange.fr.

Pour l'argentique :

- Envoi ou dépôt des tirages papier format 18 x 24 cm à l'adresse postale de la mairie : 1 place Raymond Lambert 77520 Gurcy-le-Châtel

La date limite de réception des dossiers est fixée au 31 décembre 2024.

Aucun dossier ne sera renvoyé. Les auteurs devront garder une copie des photographies proposées.

Les tirages papier pourront être récupérés lors de l'exposition.

Les participants s'engagent à être les auteurs des photos.

Les dossiers seront soumis à un comité de sélection composé de photographes professionnels et amateurs, de membres des associations partenaires et d'élus.

PRESENTATION DES PHOTOS.

Les photographies retenues par le comité de sélection seront imprimées par leur propriétaire, dans un format 20 x 30 au minimum.

Toutes les photos de la série seront présentées de façon à garantir une harmonie de l'ensemble.

Assurance : la mairie de Gurcy le Châtel décline toute responsabilité concernant le vol et les dégradations.

ORGANISATION DE L'EXPOSITION.

- Installation :
Mise en place de l'exposition vendredi soir de 18h00 à 20h00 ou samedi matin de 8h30 à 9h30.
- Démontage :
L'exposition sera démontée le dimanche soir après 18h00.
- Permanence :
Chaque photographe s'engage à tenir une permanence durant le week-end. Une présence sur les heures d'ouverture au public est vivement souhaitée.
- Vernissage :
Accueil des invités autour d'un apéritif offert par la mairie de Gurcy le Châtel.
- Vente :
Les photographes souhaitant vendre leurs œuvres devront établir une liste de prix mise à la disposition des visiteurs. Les transactions se feront directement entre le photographe et l'acquéreur.

ACCES AU PUBLIC.

L'entrée de l'exposition est gratuite.

CALENDRIER.

31 décembre 2024 : date limite pour les inscriptions et le dépôt des dossiers.

Mi-janvier : choix des dossiers par le comité de sélection.

Deuxième quinzaine de janvier : notification aux candidats.

CONTACT.

nadine.villiers@orange.fr

tél : 06 72 84 86 73

Adresse postale : mairie de Gurcy-le-Châtel, 1 place Raymond Lambert, 77520 Gurcy-le-Châtel.